

**Assurances PRECURA AAM**

**Rapport de l'Assemblée Générale du  
11 mai 2017**

Membres présents et nombre de votes par membre présent :

Assuré/membre	Représenté par	Nombre de voix
Balie Antwerpen	Me N. Vermeersch	1918
Balie Brugge	Me B. Vander Meulen Me J. Persyn	625
Balie Brussel	Me P. Dillen	2713
Barreau Charleroi	Me A. Fiasse Me A. Sciamanna	452
Balie Dendermonde	Me G. Van Kerckhove	541
Balie Gent	Me B. De Meulenaere	1021
Balie Leuven	Me P. Zonderman	516
Balie Limburg	Me R. Corthouts	953
Balie Mons	Me P. Urbain	274
Balie Namur	Me D. d'Harveng Me Gravy	320
Balie Turnhout	Me A. Arien	285
Madame V. Mahieu		1
Madame C. Verleyen		1
Monsieur F. Ringoot		1
Monsieur P. Van der Speeten		1
Nombre total de votes présents		9.622

Membres donnant procuration et nombre de votes par membre :

Assuré/membre	Donne procuration a	Nombre de votes
Balie Kortrijk	Balie Gent	624
Barreau du Luxembourg	Barreau de Namur	147
Balie Mechelen	Balie Antwerpen	331
Balie van Veurne	Balie Brugge	67
Total des votes par procuration		1.169

Monsieur Luc De Pauw, Président du Conseil d'Administration, accueille les participants à la réunion statutaire de l'Assemblée Générale qui est tenue pour la toute première fois dans les nouveaux bureaux de PRECURA.

Il constate que la convocation a été adressée de façon réglementaire et que les documents ont été envoyés en temps utile.

Il constate que le quorum de présence requis est atteint (les membres présents ainsi que les membres donnant procuration disposent ensemble de 10.791 votes, soit 75.3% du nombre de votes pour tous les membres) de sorte que l'Assemblée Générale peut donc délibérer et décider valablement.

Il nomme deux scrutateurs : Madame C. Verleyen et Monsieur F. Ringoot.

La réunion est ouverte à 16h25.

## **1. Rapport de l'Assemblée Générale du 28 avril 2016**

Le rapport de l'Assemblée Générale statutaire du 28 avril 2016 est présenté par le Président.

A la demande du Commissaire ses honoraires sont communiqués aux membres de l'Assemblée Générale. L'honoraire s'élève à 29.700€ (hors TVA, frais encourus et contribution à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises) pour la durée du mandat avec adaptation annuelle à l'indice de prix de consommation. Il convient également d'y ajouter un montant de 12.300€ pour les travaux de contrôle supplémentaires sur les calculs de Solvency II et le rapportage.

Le rapport est approuvé, sans remarques, à l'unanimité.

## **2. Rapport du Conseil d'Administration**

Le rapport du Conseil d'Administration est présenté par les membres du Comité de Direction.

### Organigramme

Monsieur Francis Weyten, Administrateur Délégué, commente l'organigramme. 10.3 FTE (fulltime-equivalent) occupent un poste au sein de la société. Diverses tâches sont confiées à des collaborateurs externes.

## La gestion et l'organisation

En date du 01.01.2012, PRECURA est née de la transformation de La Caisse Mutuelle en une entreprise d'assurance assujettie à la loi du 13 mars 2016 concernant la surveillance des entreprises d'assurances, également appelée la loi Solvency II.

Cette loi Solvency II prévoit un certain nombre de développements dans le domaine de la gouvernance d'entreprise. La gestion de structure a été modifiée conformément aux directives de la nouvelle circulaire sans toutefois toucher aux principes du fonctionnement démocratique caractéristique d'une entreprise d'assurance sociale. Ces changements ont donné lieu à des modifications aux statuts et à la Corporate Governance Charter dont les textes ont été publiés sur le site de l'AAM.

Monsieur Francis Weyten commente la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est composé actuellement de 13 administrateurs. Il est proposé de désigner Madame Véronique Mahieu, Chief Risk Officer, en qualité d'administrateur à compter du 11.05.17.

La composition et les activités des différents Comités, en particulier le Comité de Direction, le CSRC, le CNR, le Comité d'Exclusion et le Collège des Médecins-Conseils sont décrits par monsieur Francis Weyten. Il énumère également les contrôles de fonctions externes indépendantes.

## Rapport d'activité

PRECURA a subi d'importants changements sur le plan organisationnel et opérationnel en 2016.

Des étapes importantes du point de vue organisationnel notamment le déménagement dans nos nouveaux bureaux situés à Strombeek-Bever, la révision de l'infrastructure informatique suite à la coopération avec un nouveau fournisseur et la migration du système informatique vers un nouveau système développé pour PRECURA.

Au niveau des activités opérationnelles, PRECURA a été confrontée à une évolution plus lente que prévue au niveau des développements commerciaux, ainsi qu'à une évolution négative des réserves liées aux sinistres avec des primes restées inchangées. Enfin, le Comité de Direction a comme défi de suivre de près l'ensemble des coûts opérationnels et de continuer à les réduire.

Les points d'attention pour 2017 sont les suivants :

- La mise au point de l'application informatique;
- Gestion des risques : améliorer les calculs Solvency II et élaborer ORSA,
- Le développement de l'organisation commerciale.

## Solvency II

Madame Véronique Mahieu, Risk Manager, donne un bref aperçu du nouveau système de surveillance pour les compagnies d'assurance entré en vigueur au 01.01.2016. Sous le régime Solvency II le SCR représente l'exigence du capital requis. Ceci détermine le montant des fonds propres à détenir pour limiter la probabilité de faillite à un an à 0,5%. Au 31.12.16 le SCR de PRECURA s'élevait à 136%.

## Provisions techniques

Madame Veronique Mahieu, Risk Manager, commente les différentes provisions techniques.

La provision pour sinistres en cours est constituée des montants actualisés pour toutes les prestations futures des sinistres en cours prévues à la fin de l'exercice comptable, déduction faite des primes éventuellement encore dues. Sous ce poste est également reprise la provision pour IBNR (sinistres qui se sont produits avant la date de clôture des comptes mais déclarés après cette date) et pour les dossiers en litiges.

La provision de vieillissement correspondant au montant positif de la valeur actuelle estimée des engagements futurs déduction faite de la valeur actuelle estimée des primes futures. Seuls les membres ayant une affiliation individuelle auprès de PRECURA sont pris en compte pour le calcul de cette provision.

La Provision d'Egalisation est constituée afin de compenser une perte technique non récurrente et d'égaliser les fluctuations du taux des sinistres.

Madame Véronique Mahieu donne des précisions concernant les provisions techniques au cours des 7 dernières années et attire l'attention sur les taux d'intérêts utilisés dorénavant.

## Réassurance

Depuis le 01/01/2015, 3 nouveaux contrats, d'une durée de 3 ans conclus avec SCOR Global Life sont d'application : Surplus Invalidité – surplus in Extended Wait: Il s'agit ici d'un système de franchise qui varie en fonction de l'âge.

Pour couvrir la quote-part du réassureur dans les réserves, SCOR a fait un dépôt sous forme de titres.

Stop loss: L'objectif du stop loss est la stabilisation du bénéfice

Décès par accident – surplus: Ce risque n'est plus d'application que pour le barreau d'Ypres et pour les notaires. La prime s'élève à 12,81 EUROS par assuré.

## Placements

Le Risk Manager commente les placements dont la gestion a été transférée vers Degroof Petercam Asset Management. Le mandat est du type « conservative long terme ». Les conditions du mandat actuel sont parcourues.

## Effectif de membres et nombre de polices

Monsieur Hugues Lambrechts, membre du Comité de Direction, commente l'effectif des membres.

Au 31.12.2016 PRECURA comptait 13.787 assurés. On constate une diminution progressive du nombre d'assurés dans les catégories pour lesquelles aucune action commerciale n'a été menée depuis 2012. La féminisation de la profession d'avocat se confirme; nous notons une évolution semblable mais en moindre proportion au sein des notaires. Pour ces derniers, on assiste même à une diminution progressive du nombre absolu de notaires masculins.

Il donne ensuite un aperçu des différents produits offerts par PRECURA avec leurs possibilités de garantie et un aperçu des activités commerciales. Une convention a récemment été conclue avec l'Ordre Des Architectes en vue de la promotion de la police d'assurance « revenu garanti ». Un accord de ce type est également en projet avec les géomètres.

## Dossiers sinistres

Monsieur Hugues Lambrechts évoque le fonctionnement du département médical, les tâches des Médecins-Conseils ainsi que les missions du Disability Case Manager.

L'année 2016 a fait l'objet de 463 déclarations de sinistres, ce qui est comparable à 2014 et 2015. Les catégories les plus fréquentes sont les traumatismes (19%), les affections psychiques (11%) et les pathologies cancéreuses (8%).

Parmi les traumatismes, 50 % concernent les membres inférieurs alors que 32% concernent les membres supérieurs. Les traumatismes crâniens (7 %) sont ceux qui engendrent les incapacités les plus longues.

Les affections psychiques montrent que les réactions aux événements de la vie (troubles de l'adaptation, dépression et burn out), représentent à elles seules 84% des incapacités à caractère psychique. Il est toutefois remarquable de constater que les déclarations pour burn out (cause professionnelle dans la majorité des cas) tendent progressivement à augmenter au cours de ces 5 dernières années (courbe

en rouge sur le graphique ci-dessous) alors que les déclarations pour dépression (courbe en bleu) tendent à diminuer.

Nous constatons aussi que ces affections psychiques (et le burn out en particulier), sont dans la majorité des cas déclarées par nos assurés « femmes » et que cette proportion tend à augmenter année après année.

Pour les pathologies cardio-vasculaires, on observe que 29% de ces sinistres concernent des accidents vasculaires cérébraux (CVA) qui donnent lieu à des incapacités de longue durée.

233 dossiers sont ouverts au 31.12.2016, dont 117 dossiers d'une durée supérieure à 1 an. On voit que près d'un quart des dossiers de longue durée sont le fait d'une affection psychique (23.93%), tout comme les affections de type cardio-vasculaire (23%).

### Comptes Annuels 2016

Les Comptes annuels 2016 sont présentés par Monsieur Vincent Haenen, responsable du Département Financier. Il parcourt tout d'abord les postes repris à l'actif et au passif du bilan, ensuite, le compte technique et non technique.

L'exercice 2016 se clôture avec un déficit de 673.388,98 euros avant affectation à la provision d'égalisation et pour catastrophes. Ce résultat s'explique par une augmentation des provisions pour sinistres en cours, par des modifications importantes apportées au système informatique, par un certain nombre d'investissements nécessaires aux nouvelles exigences comme Solvabilité II et à la réalisation de plus-values sur les ventes du portefeuille titres.

Les primes acquises en 2016 s'élèvent à 8.669.482,35 euros et le résultat financier net à 1.663.188,37 euros. Le coût total de la charge des sinistres s'élève à 6.700.293,16 euros, en ce compris le coût du règlement des sinistres et la variation de la provision pour sinistres. Les frais d'exploitation s'élèvent à 3.668.499,64 euros.

Conformément aux règles d'évaluation, 25% soit 168.347,25€ de la perte ont été prélevés sur les Capitaux Propres et 75% soit 505.041,73€ de la perte ont été prélevés sur la provision d'égalisation. Les Capitaux Propres s'élèvent à 9.506.469,84€.

### Budget 2017

Monsieur Vincent Haenen commente le budget pour l'année 2017.

Les recettes globales 2016 sont estimées à 10,37 millions d'euros. La recette des primes pour l'année 2017 est estimée à 10,88 millions et doit être diminué des

frais d'acquisition qui eux sont estimées à 1,18 millions d'euros. L'augmentation des primes, qui s'élève à 12%, est due à une augmentation des couvertures collectives et l'affiliation de nouvelles professions.

Les produits financiers (intérêts, dividendes et plus-values sur placements) sont estimés à 0,66 millions d'euros.

Les dépenses 2016 sont estimées à 9,86 millions d'euros. Les dépenses pour prestations, y compris les frais de gestion des sinistres, sont estimées à 7,15 millions d'euros. Les réassurances sont estimées à 0,41 millions d'euros.

Les frais de gestion 2017 s'élèvent à 2,3 millions d'euros. Ceci représente une diminution de 35,6% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à la mise en place d'un système informatique mieux adapté et à une gestion plus rigoureuse des autres frais de gestion.

Le résultat brut est estimé à 0,5 millions d'euros sans tenir compte des fluctuations des mouvements des obligations/provisions techniques.

Un membre de la réunion s'interroge sur la prise en considération dans l'élaboration du budget des négociations à venir relatives aux primes 2018 et par conséquent également la perte possible d'un barreau.

Francis Weyten explique qu'il s'agit ici du budget 2017 et que les nouveaux tarifs entreront en vigueur à partir de 2018. Un départ éventuel aura seulement un impact sur le budget 2018 et les années qui suivront.

Un autre membre de la réunion demande quelles seront les conséquences d'un éventuel départ d'une grande collectivité.

Francis Weyten confirme que le départ d'une grande collectivité pourrait mettre en péril le financement des frais de fonctionnement. Une première mesure consisterait par conséquent en une économie au niveau des frais de fonctionnement. Si, toutefois, suite au départ d'une grande collectivité, le nombre de polices tombait en dessous la masse critique il y aurait lieu de trouver des solutions de fond comme par exemple une collaboration ou la reprise des activités par une autre compagnie d'assurance.

Un membre de la réunion se demande si la diminution des frais de fonctionnement prévue au budget 2017 est bien réaliste.

Vincent Haenen se réfère à cet égard aux explications lors des comptes annuels. Ceux-ci indiquent notamment que les décisions au niveau de l'IT entraînent d'importantes modifications structurelles. Les amortissements au niveau de l'IT opérationnels permettent d'économiser environ 580 k euros, 200 k euros au niveau des dépenses courantes liées au logiciel et pour le matériel d'IT 200k euros. En outre, d'autres mesures structurelles ont été prises afin de réaliser des économies supplémentaires d'environ 250 k euros (conseils pour les calculs actuariels et la communication et pour le soutien juridique).



### **3. Rapport du Commissaire-Reviseur**

Le Commissaire-Reviseur donne des explications quant à son rapport. Il est d'avis que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de PRECURA au 31.12.2016 ainsi que les résultats pour l'exercice clos à cette date.

### **4. Approbation des comptes annuels 2016**

Les Comptes Annuels 2016 sont approuvés, sans remarques, à l'unanimité.

### **5. Approbation du budget 2017**

Le budget pour 2017, commenté par Monsieur Vincent Haenen, est approuvé sans remarques à l'unanimité.

### **6. Décharge aux administrateurs**

De même décharge est accordée aux Administrateurs à l'unanimité.

### **7. Décharge au Commissaire-Reviseur**

L'Assemblée Générale donne décharge, à l'unanimité, au Commissaire-Reviseur.

### **8. Prévisions 2017**

Monsieur Francis Weyten, Administrateur Délégué, commente les perspectives 2017.

Comme souligné à plusieurs reprises lors des discussions au sujet des comptes annuels, le suivi des coûts de gestion demeure une des principales préoccupations. Ceci devrait nous permettre d'arriver, d'ici 2018, à un pourcentage des coûts conformes au marché des autres « assureurs de niche ».

Les premières mesures ont été prises en 2016 par la transition vers une nouvelle application informatique opérationnelle, ce qui à partir de 2017 conduira à des économies importantes et une révision des contrats de sous-traitance au niveau de l'IT, du conseil actuariel, du conseil juridique et du conseil commercial.

Tout comme l'année précédente il y a lieu de prêter une attention particulière au développement commercial des activités de PRECURA. La gamme du produit Revenu Garanti s'est élargie et s'est adaptée aux besoins des membres. Actuellement les derniers calculs concernant le produit prevoca 2018 sont effectués. Nous sommes persuadés que le produit Prevoca offrira le meilleur

rapport entre le prix et les couvertures sur le marché belge des assurances en tenant également compte de la qualité de la gestion des sinistres et de l'utilité de services complémentaires tels que l'accompagnement personnel lors d'un sinistre (DCM), la possibilité de faire appel à un accompagnement psychologique et une plateforme d'accueil d'écoute et de soutien par téléphone notamment : Réhalto Ecoutes.

En outre, le produit Prevoca 2018 a été conçu de telle sorte que les preneurs d'assurance ont le choix entre un large éventail de garanties: le choix de la durée de la période de carence avec ou sans indemnisation des jours d'hospitalisation, la garantie décès par accident avec ou sans revalorisation. En raison de l'augmentation de l'âge légal de la retraite, la possibilité d'étendre la couverture jusqu'à 67 ans au lieu de 65 ans est proposée.

Nous cherchons également à nous développer auprès d'autres catégories professionnelles. De cette manière nous voulons accroître notre base de recettes afin de mieux amortir les coûts. Des discussions sont actuellement en cours avec notamment des médecins, dentistes, géomètres et une association professionnelle de conseillers financiers. Les discussions avec l'Ordre des Architectes ont été menées à bonne fin et Precura sera présentée auprès d'environ 8000 architectes à partir du second semestre de cette année.

## **9. Nomination du Commissaire-Reviseur**

Le Conseil d'Administration propose de nommer madame Véronique Mahieu, Riskmanager auprès de PRECURA, de nationalité Belge, née le 16 décembre 1960, domiciliée à 1970 Wezembeek-Oppem, La Clé des Champs n°6, en tant qu'administrateur pour un mandat prenant fin à l'Assemblée Générale du mois de mai 2021.

Telle que prévue par la loi Solvency II et les circulaires de la BNB l'évaluation d'aptitude a été effectuée. Le Comité de Direction de la BNB a approuvé la candidature de Madame Mahieu en date du 28 mars 2017.

Cette nomination est accueillie par des applaudissements.

Un membre de l'Assemblée insiste auprès du Conseil d'Administration pour qu'il poursuive ses efforts afin d'accroître le nombre d'Administrateurs féminins. Le Président confirme que les démarches nécessaires ont déjà été effectuées.

## 10. Rémunération des administrateurs

Compte tenu de la forte expansion des activités et des responsabilités des administrateurs et de ce que les dernières modifications datent de 2008, le Conseil d'administration propose d'ajuster la rémunération des administrateurs comme suit :

Rémunération fixe annuelle, y compris les jetons de présence, pour:

- Le président du Conseil d'Administration: 20.000 euros
- Le vice-président du Conseil d'Administration: 15.000 euros
- Le président du Comité de Surveillance, Risque et Conformité 15.000 euros
- Le président du Comité de Nomination et Rémunérations 15.000 euros

Un jeton de présence pour les autres membres du conseil (même rémunération que pour les réunions du CA et autres comités) de 1.000€.

Aucune indemnité pour les administrateurs exécutifs, rémunérés par l'association, et aucune compensation distincte pour les déplacements. Pour des missions particulières une rémunération de 125 euros par heure sera attribuée et si elles s'accomplissent durant plus de 4 heures une rémunération de 750 euros sera attribuée.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est proposé comme date d'entrée en vigueur.

Un membre de la réunion trouve la suppression des frais de déplacement regrettable et est d'avis que cela est désavantageux pour les administrateurs qui viennent de loin. Il est répondu que ce choix a été fait en vue d'une simplification du calcul et que les autres rémunérations suffisent à compenser cette perte.

Il est ajouté que cette modification de système de remboursement n'apportera pas d'augmentation significative au budget total vu qu'une grande partie des rémunérations est forfaitarisée.

L'Assemblée Générale approuve cette proposition.

\* \* \*

Aucun autre point n'a été soumis à la discussion.

Monsieur Luc De Pauw, Président du Conseil d'Administration, remercie les personnes présentes et lève la séance à 17.35 heures.